

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(20\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Auguste Vavasseeur, 28 octobre 1879](#)

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Vavasseeur, 28 octobre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[28 octobre 1879](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famillistère

Destinataire[Vavasseeur, Auguste \(1823-1905\)](#)

Lieu de destination10, rue du Caire, Paris

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin envoie à Vavasseeur un chèque de 2 000 F pour le rémunérer des conseils donnés sur les statuts de l'Association coopérative du capital et du travail, comme convenu avec Alexandre Tisserant.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Finances d'entreprise](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Société du Famillistère de Guise - Association coopérative du capital et du](#)

[travail](#)

- [Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)

Collation1 p. (268r)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Paris le 18 ¹⁸⁷⁷

Monsieur,

M. Drouot m'écrit qu'il a traité avec vous au chèque de deux mille francs les frais de consultation qui vous sont dus pour les conseils que vous avez bien voulu me donner au sujet des statuts de l'Association de Familistère.

Je vous adresse cette somme ci-jointe en un chèque sur Paris et vous remercie sincèrement de vos bons conseils.

Veuillez agréer,

Monsieur, l'assurance
de mes meilleurs
sentiments.

Louis Rey